

ID: 082-228200010-20191029-CD20191016_31-DE



DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

4ème RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE 2019

Séance du 16 octobre 2019

CD20191016_31 id. 4769

Le 16 octobre 2019, les membres du Conseil départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

Nombre de membres du Conseil départemental : 30

Quorum:16

Présents:

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAULU, M. BAYLET, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

Mme BAREGES (pouvoir à Mme FERRERO), M. DESCAZEAUX (pouvoir à Mme MORVAN)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DÉLIBÉRATION

ESPACE "CARITAS" SECOURS CATHOLIQUE DE MOISSAC SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT

L'espace « Caritas » Secours Catholique de Moissac, pour mener à bien ses activités (boutique solidaire et lieu d'actions collectives), utilisait jusqu'à présent deux locaux distincts. Dans un souci de rationalisation des charges et de meilleure lisibilité

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 30/10/2019



auprès du public, les baux de ces deux locations (1 098 €) ont été résiliés au profit d'un vaste local situé au 19 rue Sainte Catherine en cœur de ville.

Ce changement de lieu incarne une nouvelle approche du Secours Catholique en quatre objectifs principaux :

- expérimenter un lieu qui favorise la rencontre pour permettre le « vivre ensemble » ;
- mettre en place de nouveaux projets où chacun peut être acteur ;
- ouvrir ce lieu de vie sur la ville et ses habitants ;
- expérimenter un nouveau mode de gouvernance partagée.

Le projet de l'Espace Caritas Secours Catholique comprend deux phases :

- <u>Phase acquisition</u>: Au 30 juillet 2019, le Secours Catholique a signé l'acte d'achat pour ce local en rez de chaussée d'une superficie de 195 m2, pour un montant évalué à 55 000 €. Le plan de financement acquisition a été assuré à 100 % par le niveau national du Secours Catholique sans avoir recours à l'emprunt.
- <u>Phase rénovation</u>: La nature des travaux comprend la mise aux normes de l'installation électrique, l'aménagement du local tisanerie, la création de toilettes aux normes handicapés. Le reste serait assuré en régie par les bénévoles.

Madame la Responsable du Secours Catholique Délégation du Quercy sollicite une subvention exceptionnelle départementale au titre de l'investissement pour une partie de la rénovation du local.

Le coût du projet s'établit à 33 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel se décline comme suit :

Subvention du Département	10 000,00 €
Subvention État (politique de la ville)	2 000,00 €
Subvention mairie de Moissac	5 000,00 €
Financement participatif	3 000,00 €
auto-financement	13 000,00 €
TOTAL	33 000,00 €

Envoyé en préfecture le 29/10/2019

Reçu en préfecture le 29/10/2019

Affiché le 30/10/2019



ID: 082-228200010-20191029-CD20191016_31-DE

* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé, action sociale, handicap et logement,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution d'une subvention départementale exceptionnelle d'investissement de 10 000,00 € à l'espace Caritas Secours Catholique de Moissac, situé 19 rue sainte Catherine, pour une partie de la rénovation du local ;
- Approuve l'augmentation de l'autorisation de programme correspondante de 10 000 € et ratifie les crédits de paiement à l'article 204220 sous fonction 58 (X914-00000759) de l'exercice 2019 ;
- Approuve la convention à conclure avec l'espace Caritas secours Catholique de Moissac telle que ci annexée ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, la dite convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC